

Monsieur le Conseiller fédéral
Albert Rösti
Chef du DETEC
Palais fédéral Nord
3003 Berne

Par courrier électronique :
verordnungsrevisionen@bfe.admin.ch

Paudex, le 21 juillet 2025

Procédure de consultation : Modifications d'ordonnances relevant de l'Office fédéral de l'énergie soumises à la décision du Conseil fédéral en novembre 2025

Monsieur le Conseiller fédéral,

Notre organisation a examiné avec intérêt l'objet cité en titre, mis en consultation par vos soins. Par la présente, nous souhaitons vous faire part de notre position.

Ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables (OEneR)

Le Centre Patronal se montre favorable au remplacement du bonus d'altitude par un nouveau bonus focalisé sur la production d'électricité hivernale. Cette nouvelle disposition permettra de mieux soutenir la production photovoltaïque bien orientée (sud) et de viser une inclinaison optimale des modules dès l'installation. Face aux difficultés d'approvisionnement actuelles et, surtout, aux défis à venir, ce « tournant productif » nous paraît particulièrement bienvenu.

Notre organisation constate toutefois que le système de soutien devient quelque peu complexe. Il serait donc utile de que l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) publie des informations claires et précises susceptibles de guider les acteurs concernés par ces projets.

D'autre part, nous soutenons le plafonnement des contributions concernant les grandes installations photovoltaïques. Cette décision paraît légitime pour éviter un soutien excessif et le développement d'une offre de production peu compétitive qu'il sera par la suite difficile à améliorer.

Concernant l'énergie hydraulique, la formulation des limites de soutien pour les contributions aux investissements des installations en termes de « production nette » nous paraît toutefois problématique. Selon les propositions que nous avons attentivement lues, il nous apparaît que la particularité des projets de centrales de pompage-turbinage (p. ex. Grimsel 4) n'a pas suffisamment été prise en compte. Si ces installations sont certes onéreuses, elles contribuent néanmoins à l'intégration de l'énergie photovoltaïque et éolienne. Elles compensent aussi les pics de charge, notamment pendant les mois d'hiver. Enfin, elles contribuent considérablement à la stabilisation du réseau électrique grâce à leur mode d'exploitation flexible. Or, avec cette révision législative, ces installations ne pourraient guère, voire pas du tout, bénéficier d'une aide. Par conséquent, cet élément nous paraît devoir être révisé. La protection contre les blackouts offerte par ces installations, pour ne citer que cet avantage, nous paraît devoir être mieux prise en compte par le Conseil fédéral.

Ordonnance sur l'énergie (OEne)

Notre organisation soutient le développement des énergies renouvelables avec une préférence claire pour celles capable de renforcer la production électrique hivernale. La limitation des importations hivernales à 5 TW/h constituera en ce sens une nouvelle condition-cadre particulièrement importante, comme le signale très justement votre rapport explicatif. Cette disposition devrait favoriser le stockage (qui n'est pas assez développé en Suisse) et un mix énergétique optimal. A cet égard, notre organisation soutient le développement de meilleures conditions cadres pour le stockage et le déphasage de l'électricité. Ces paramètres sont indispensables à une intégration optimale des énergies renouvelables qui ne peut reposer sur la seule amélioration de la résilience du réseau électrique dont les travaux sont en cours. Au minimum, le Centre Patronal recommande de commencer au plus vite les travaux visant à fixer des objectifs et des bases légales en la matière. A cet égard, le Conseil fédéral pourrait s'inspirer d'exemples tels que ceux offerts par la Californie. En effet, cet Etat parmi les plus prospères des Etats-Unis a développé un mix énergétique varié et qui a la particularité de s'appuyer régulièrement sur d'importantes capacités de stockage, elles-mêmes patiemment développées dans le cadre de projets privés et publics-privés bénéficiant de conditions-cadres optimales.

A l'instar du Conseil fédéral, le Centre Patronal estime que l'impressionnant développement de l'énergie photovoltaïque en Suisse est certes réjouissant mais qu'il doit être complété par des investissements dans d'autres types d'énergies renouvelables. Nous pensons ici à l'énergie éolienne en particulier, alors que les technologies d'exploitation sont à maturité et que notre pays possède un excellent potentiel (en particulier l'hiver). A titre de comparaison, notre voisin autrichien produit déjà près de 10 TW/h grâce à ses nouvelles éoliennes, alors que nous n'atteignons péniblement que 2 TW/h en Suisse. Cette situation tend à démontrer une véritable « mise en échec » des autorités compétentes dans leur tentative de mieux exploiter le potentiel éolien du pays. Selon nous, cet échec doit être reconnu afin que nouvelles mesures de promotion de l'énergie éolienne soient développées allant au-delà de l'obligation faites aux cantons de désigner des zones se prêtant à l'exploitation de l'énergie éolienne. Dans ce cadre, la récente accélération des procédures votée par les Chambres nous paraît plus précieuse, compte tenu du nombre de projets à l'arrêt face aux multiples recours lancés par une minorité agissante. Il conviendra donc de la mettre en œuvre de manière rapide et efficace. Une telle mise en œuvre constituerait un signal positif pour les nombreux investisseurs qui se montrent aujourd'hui désabusés face aux lenteurs administratives et aux méandres judiciaires dans lesquels ils se trouvent trop souvent.

Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) et Ordonnance sur l'organisation du secteur de l'électricité pour garantir l'approvisionnement électrique du pays (OOSE)

Le Centre Patronal soutient l'utilisation de données de mesures et de référence du Datahub pour la préparation de mesures d'approvisionnement minimal du pays. Dans ce cadre, il nous apparaît important que les cantons puissent néanmoins accéder de manière rapide et efficace à ces données.

Sur la base de ce qui précède, le Centre Patronal soutient ces quatre modifications législatives sous réserve des quelques commentaires et réserves exposés ci-dessus.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce qui précède et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

Centre Patronal

Cenni Najy